

SCCUQ @

Février 2008 - numéro 53- ÉDITION SPÉCIALE

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

ANALYSE DE LA SITUATION À L'UQAM

L'UQAM vit une situation plus que difficile. Si elle fait l'actualité depuis plus d'un an, ce n'est pas en raison de ses réussites académiques ou culturelles, mais plutôt pour sa situation financière précaire. De plus, les semaines et les mois à venir risquent d'être pénibles pour la communauté universitaire. Dans ce document, le Comité exécutif du SCCUQ propose une analyse de la situation actuelle pour en comprendre les origines et les composantes et en dégager certaines perspectives.

L'analyse des principales données financières

Au mois de novembre 2007, le Vérificateur général du Québec dépose une première partie du rapport commandé par le gouvernement. Il confirme que ce ne sont pas les mandats d'enseignement, de recherche/création et de service à la communauté qui sont responsables de la situation mais des initiatives mal administrées, mal gérées. Il conclut que la détérioration de la situation financière de l'UQAM est due spécifiquement à deux projets immobiliers.

La situation financière de l'UQAM est périlleuse. De 2003 à 2007, la marge de crédit utilisée passe de 15 à 225 M\$, la dette à long terme de 151,3 M\$ à 346,3 M\$. Celle-ci pourrait atteindre 500 M\$ d'ici cinq ans. C'est un renversement de la situation. Lors de l'exercice 2002-2003, l'UQAM a réussi à garder l'équilibre financier. En 2003-2004, elle dégagait un surplus d'opération de 2,04 M\$. En 2004-2005, l'UQAM présente un déficit d'opération de 2,15 M\$, dont 1,5 M\$ découlait des dépenses imprévues reliées à la grève étudiante du printemps 2005. Au 31 mai 2007, le déficit du fonds de fonctionnement est passé à 25,3 M\$ et le poids financier des projets immobiliers est de 23,2 M\$.

Les deux projets immobiliers enliseront l'UQAM dans la situation actuelle, ce sont la phase II du Complexe des sciences Pierre Dansereau et le projet de l'Îlot Voyageur. Ces projets correspondent pourtant à des besoins criants. Il était devenu nécessaire de quitter le pavillon des Sciences de la rue St-Alexandre, dangereux pour la santé, alors que l'Îlot Voyageur devait combler une partie du déficit d'espace. Pour financer ces projets, l'UQAM émet des obligations qui doivent être financées par des projets connexes aux pavillons institutionnels.

La phase II du Complexe des sciences Pierre Dansereau, soit la construction du pavillon des Sciences biologiques, la restauration des bâtiments patrimoniaux (Pavillon Coeur des sciences), et la réfection de la bibliothèque des sciences, est estimée, en septembre 2003, à 95,5 M\$. Le projet évolue. En avril 2004, l'ajout de résidences universitaires et d'un pavillon institutionnel porte les coûts à 140,6 M\$. Des coûts additionnels de 40,4 M\$ se sont ajoutés en cours de travaux. En mai 2005, l'évaluation passe à 165 M\$ et le coût réel du projet établi, en mai 2007, dépasse 210 M\$. Or, le budget autorisé par le Conseil d'administration se chiffre à 166 M\$. L'UQAM se trouvait aussi devant un manque de financement. La subvention gouvernementale a été inférieure aux attentes, se chiffrant à 25 M\$. De plus, le projet ne s'est pas qualifié au programme des infrastructures.

L'autre projet, celui de l'Îlot Voyageur, est un complexe immobilier situé dans le quadrilatère Maisonneuve, Berri, Ontario et Saint-Hubert. Il doit comprendre cinq composantes. L'UQAM devait y loger la Faculté de science politique et de droit, l'Institut d'études internationales de Montréal et l'École de langues de l'UQAM. Les résidences étudiantes et le stationnement seront la propriété de l'UQAM et devront générer les reve-



Complexe des sciences

nus nécessaires au financement des emprunts. Les autres composantes, soit le terminus d'autobus, le pavillon universitaire et l'immeuble à bureaux font l'objet d'un bail emphytéotique avec la firme Busac, maître d'oeuvre du chantier. En vertu de cette entente, l'UQAM deviendrait propriétaire de l'ensemble des constructions et du terrain, au terme d'un bail emphytéotique de 30 ans. En mars 2005, l'UQAM signe un contrat avec Busac sans procéder par appel d'offres, après une consultation publique tenue en plein mois de juillet. Le projet au départ estimé à 332,8 M\$, atteindra 434,8 M\$ en avril 2007. Or, le projet devait s'auto-financer.

Comment et pourquoi en sommes-nous arrivés à cette situation?

La genèse et le développement de la crise

À l'été 2006, la nouvelle vice-rectrice aux Affaires administratives et financières, M^{me} Monique Goyette, découvre que les données financières concernant les immobilisations du Complexe des sciences Pierre Dansereau et de l'îlot Voyageur entraînent des déficits. La situation sera rendue publique à l'automne. Les états financiers 2005-2006 affichent un déficit d'opération cumulé de 16,9 M\$.

Dans les deux projets, les montages financiers, comprenant l'émission d'obligations, présentés au Conseil d'administration de l'UQAM et à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec ne reflétaient pas toute la réalité. L'UQAM aurait aussi surévalué de 66 M\$ ses revenus anticipés dans le projet du Complexe de sciences Pierre Dansereau alors que sa construction aurait coûté 40 M\$ de plus que prévu. Certaines dépenses, déjà connues en février 2006, n'ont jamais été approuvées par le Conseil d'administration. Il reste que les coûts du Complexe des sciences se

comparent à ceux d'autres projets de même nature.

Des voix s'élèvent pour exiger des comptes de la part du recteur. À l'automne, la quasi-totalité des vice-rectrices et des vice-recteurs de l'UQAM disent aux membres du Conseil d'administration ne plus faire confiance à M. Roch Denis. Par la suite, l'ensemble des doyens des facultés demandent la démission du recteur.

Le SCCUQ espère un dénouement rapide de la crise et est le premier à conclure que le recteur n'est plus en mesure de remplir adéquatement son mandat. Ce dernier constatant la perte de confiance de la communauté universitaire remet sa démission le 23 novembre. Celle-ci sera effective le 8 décembre. Madame Danielle Laberge, vice-rectrice à la vie académique et vice-rectrice exécutive se voit confier le poste de rectrice par intérim jusqu'à la nomination d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur.

Le Conseil d'administration de l'UQAM prend rapidement des mesures. Deux comités internes d'analyse sont mis sur pied, le premier sur les finances et le second sur la gouvernance de l'institution. Aussi, des études sont commandées à des firmes d'experts pour jeter une lumière complète sur les projets immobiliers et en saisir toutes les composantes tant financières qu'administratives.

En mai 2007, la communauté universitaire apprend que le coût de construction de l'îlot Voyageur serait passé de 325 M\$ à plus de 400 M\$, remettant ainsi en question la rentabilité du projet. Lucien Bouchard reçoit, le 11 mai, le mandat de négocier une nouvelle entente avec la firme Busac en charge du projet. Les travaux du projet de l'îlot seront suspendus durant les vacances de la construction.

Le rapport de la firme KPMG, mandataée en décembre 2006 pour faire la lumière sur la construction du Complexe des sciences est rendu publique le 24 mai. Celui-ci révèle l'existence d'une double comptabilité, alors que certains administrateurs tenaient les membres du Conseil d'administration dans l'ignorance des coûts réels des travaux.

Dans le but de contribuer à assainir les finances de l'université, la direction adresse des demandes à la communauté. Chacun des groupes devrait contribuer au redressement financier de l'UQAM. Les propositions de redressement impliquent notamment le gel des embauches de professeurs et de professeurs, une limitation des hausses salariales, la vente d'actifs immobilier, le report de toutes les dépenses non prioritaires, la hausse des frais afférents, etc.

Au début, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dit apprendre, comme tout le monde, les déboires de l'UQAM. À ce moment, il est hors de question de venir à la rescousse de l'Université. Au contraire, en novembre 2006, le MELS retient toujours le versement de la subvention conditionnelle liées aux contrats de performance (instaurés en 2001 par le ministre François Legault) au montant de 28,6 M\$. Depuis 2004, le MELS a l'habitude de retenir ces subventions lorsque les universités sont déficitaires. Actuellement six établissements sont privés de plus de 140 M\$.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'inspecteur, M. Denis, signait, après l'annonce de sa démission mais avant l'entrée en fonction de M^{me} Danielle Laberge, la nouvelle entente de financement des universités. L'UQAM n'avait pas entériné cette entente puisque celle-ci était loin d'être à son avantage. La direction du MELS était bien au courant que M. Denis n'avait plus la crédibilité pour signer l'entente au nom de l'UQAM. Mais, on peut penser qu'elle se réjouissait de pouvoir enfin finaliser un projet qui s'éternisait depuis 1989, même s'il défavorisait l'UQAM.

Mis au fait de la situation financière, le MELS demande à la direction de l'UQAM de produire un plan de redressement pour assainir les finances. Il refuse d'entériner les diverses propositions de plan de redressement. Le MELS exige l'élimination du déficit anticipé évalué à ce moment à 303 M\$. Il exige aussi non seulement le paiement des intérêts mais l'inclusion du remboursement de la dette liée tant au Complexe des sciences qu'à l'Îlot Voyageur.

En juin 2007, la direction de l'UQAM, à la demande de la ministre Michelle Courchesne, présente un nouveau plan de redressement financier. La direction de l'UQAM en est à sa troisième tentative. Le plan prévoit des mesures d'économie atteignant 129 M\$ sur cinq ans. Elle vise une réduction de 5 millions des dépenses de fonctionnement en 2007-2008 et de 10 millions

en 2008-2009. Le plan comprend un accroissement des revenus et des mesures d'économies devant permettre de réduire le déficit estimé à 303 M\$ à 155 M\$ d'ici cinq ans. La direction entend ainsi répondre aux exigences dictées par MELS.

Tant le MELS que l'Université du Québec (UQ) acceptent avec réserve le plan de redressement. L'UQAM est sur la corde raide. Les rapports deviennent de plus en plus tendus entre la rectrice par intérim, le président de l'UQ et la ministre. Toutefois, le gouvernement ne peut s'en laver les mains au risque de voir sa crédibilité sur la scène financière être mise à mal.

Les rapports entre l'UQAM et le MELS atteignent leur point culminant, lorsqu'au mois d'août, la ministre Courchesne convoque la rectrice par intérim et lui intime l'ordre de ne plus faire allusion à un soi-disant sous-investissement public du financement des universités. Le climat semble être au plus mal. L'ancien recteur, M. Claude Corbo, publie une lettre dans *Le Devoir* du 12 septembre 2007. Il y rappelle les mandats de l'UQAM, la place qu'elle occupe dans la société québécoise. Cette prise de position produit des effets. Elle semble calmer le jeu. À la fin du mois d'août, le MELS indique que le gouvernement assumera les conséquences financières du projet de l'îlot Voyageur estimées à 200 M\$.

En septembre, une entente intervient entre le MELS et l'UQAM au moment où l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ s'appête à contraindre l'UQAM avec des autorisations budgétaires mensuelles. Cette entente prévoit que la firme Price Waterhouse Coopers procédera à une analyse de la situation financière de l'Université, incluant le plan de redressement du mois de juin, auquel elle avait d'ailleurs participé. Ce rapport aurait dû être remis le 30 novembre. Après une demande formelle de Price Waterhouse Coopers, le MELS lui accorde un délai d'une semaine au terme duquel, la firme doit présenter un rapport préliminaire.



Projet Îlot Voyageur

L'entente prévoit que la firme Ernst & Young analyserait le document avant de remettre son rapport le 15 décembre. Cet échéancier n'est évidemment pas respecté. Ce qui retarde d'autant l'étude qu'un comité de sages devait produire. La direction de l'UQ appuie cette démarche.

Ainsi, il est tout à fait juste d'affirmer notre absence de responsabilité dans les dérappages immobiliers de l'UQAM.



Photo: UQAM

Monsieur Roch DENIS
ancien recteur de l'UQAM

L'originalité de l'UQAM

Depuis sa création, l'UQAM est une université différente des autres. Par sa programmation, par sa pédagogie, par ses structures, l'UQAM se démarque et se distingue de toutes les autres universités québécoises. Ses pratiques novatrices répondaient spécifiquement à une volonté d'accessibilité aux études supérieures. L'UQAM voulait ainsi permettre à une partie de la population québécoise exclue de l'enseignement universitaire d'y avoir accès. Pour cela, il fallait adapter l'université à ces conditions : université au centre-ville, des plages horaires adaptées, des conditions d'admission spécifiques à certaines clientèles.

Cette spécificité n'a pas toujours plu à plusieurs dirigeants universitaires, hauts fonctionnaires et politiciens. La place de l'UQAM dans le réseau d'enseignement universitaire heurte certaines susceptibilités. Il y a à l'UQAM beaucoup d'enseignement que d'aucuns considèrent comme « moins utile » ou « moins pratique ». La place qu'occupent les secteurs des sciences humaines, des arts, des lettres, par exemple, peut faire partie de cette catégorie. L'absence de la « santé » et du « génie », secteurs jugés prestigieux, contribue certainement à accrédi- ter cette perception chez ces personnes.

Le rôle du financement public du milieu universitaire demeure au centre de la problématique uqamienne. Le sous-financement du milieu universitaire est bien connu et, dans ce contexte,

l'UQAM est particulièrement éprouvée. Le réseau universitaire public n'a pas les mêmes moyens que les plus vieilles universités. Or, si la responsabilité de l'État en cette question est claire, il y a loin de la coupe aux lèvres.



Photo: Assemblée nationale du Québec

Madame Michelle COURCHESNE
ministre de l'Éducation, de Loisir et du Sport

L'UQAM seule dans la tempête

La situation que vit l'UQAM n'est pas limitée à cette seule institution. Les grandes universités québécoises sont confrontées à des problèmes financiers. Les dettes des universités de Montréal et Laval sont elles aussi importantes. Toutefois, la crise financière de l'UQAM est spécifique. Elle découle du sous-financement historique et de la dérive immobilière.

Ces situations sont le résultat direct d'un sous-financement universitaire. Les projets immobiliers, aussi malheureux soient-ils, devaient servir à combler en bonne partie le manque d'espaces académiques selon les normes du MELS. L'ensemble des institutions universitaires connaît un manque flagrant d'espaces académiques que le financement actuel ne permet pas de résorber adéquatement. La croissance des acquisitions immobilières de l'UQAM visait en premier lieu à pallier à des besoins criants. Il suffit de regarder le développement immobilier de l'Université Concordia et les projets de l'Université de Montréal pour se convaincre que la situation est généralisée.

Or si la situation de sous-financement affecte l'ensemble du réseau universitaire, l'UQAM s'est retrouvée isolée dans la tourmente. On ne peut que déplorer une absence quasi-totale d'intervention des autres directions universitaires. Il devenait facile, voire de bon aloi, de critiquer la gestion de l'UQAM. Bien que les dettes actuelles des autres institutions universitaires soient dans certains cas plus élevées qu'à l'UQAM, c'est l'UQAM qui se retrouve sous enquête. L'État venait-il de trouver le bouc émissaire lui permettant de « mettre au pas » les universités?

La position du SCCUQ

Affirmons-le de nouveau, nous ne sommes en rien responsables de ce qui arrive aujourd'hui à l'UQAM. Mais les chargées et chargés de cours risquent de devoir payer chèrement la dérive immobilière. Toute augmentation de la charge d'enseignement des professeurs et professeurs se traduira inévitablement par une diminution de l'offre de charges de cours, tout comme une éventuelle hausse de la moyenne-nible. De plus, la réduction des budgets alloués aux auxiliaires d'enseignement alourdira la tâche de nombreuses personnes chargées de cours.



Photo: UQAM

Madame Danielle LABERGE rectrice par intérim

Mais, si nous n'avons rien à voir dans le problème, avons-nous un rôle à jouer dans la solution? Nous devons y regarder de près. Affirmer de façon catégorique que nous ne ferons rien, que nous ne bougerons pas, c'est de la belle rhétorique. Mais est-ce efficace et surtout responsable? Voulons-nous que l'on ferme l'UQAM s'il n'y a pas de réinvestissement majeur, comme l'ont avancé certains? C'est faire peu de cas de l'ensemble des employées et employés et des milliers d'étudiantes et d'étudiants qui ont cru en cette université et en notre professionnalisme. Nous ne laisserons pas cette université devenir l'enjeu d'intérêts mesquins. L'UQAM est un des fleurons de notre société et doit le rester.

Tous les groupes syndicaux font sensiblement le même constat. Quelle que soit l'ampleur de la crise, il n'est actuellement pas question de toucher au contenu des conventions collectives. Ces dernières sont le résultat d'années de négociations et d'ententes. Elles constituent la base du consensus uqamien. Rouvrir les conventions collectives, c'est courir un grand risque, celui de voir l'UQAM renouer avec des sérieux problèmes de relations de travail.

Depuis le début de cette crise, le SCCUQ est intervenu sur deux plans. D'une part, le SCCUQ s'est résolument porté à la défense de l'Université. Il a défendu l'intégrité du patrimoine académique de l'institution. Il a choisi de se porter à la défense de l'UQAM parce que les problèmes vécus relèvent fondamentalement d'un sous-financement de l'enseignement supérieur qui affecte particulièrement notre institution. Par ces actions, nous nous portons à la défense de notre travail, de l'accès au travail. D'autre part, nous défendons nos conditions de travail, par la défense de notre convention collective.

Le SCCUQ, avec le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) et le Syndicat des étudiants-es employé-es de l'UQAM (S'ÉtuE), les autres groupes d'employées et employés de l'UQAM, soit l'Association des cadres (ACEQAM), l'Association des employées et employés non syndiqués (AENSUQAM), a cherché à mobiliser tant la communauté uqamienne que l'opinion publique. Réunies en coalition, ces organisations ont organisé plusieurs activités.

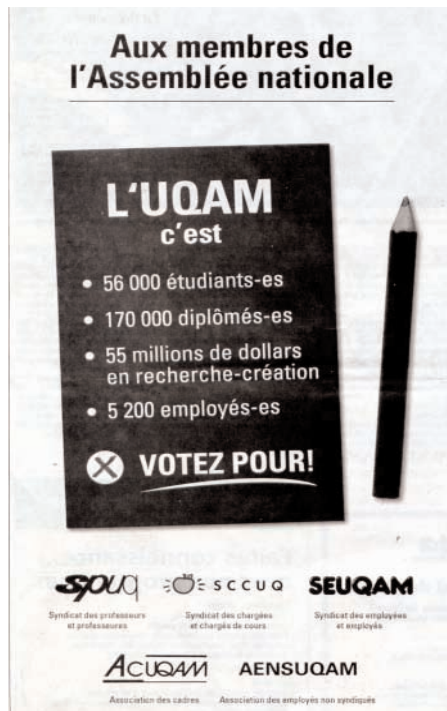
Les activités s'enclenchent au printemps. Le 30 mai, la coalition adresse une Lettre collective aux députés, anciens de l'UQAM, leur demandant d'intervenir publiquement pour défendre l'institution. Peu d'entre eux semblent l'avoir fait. La coalition fait publier, le 2 juin, un encart publicitaire dans *La Presse* et *Le Devoir* pour souligner la place qu'occupe l'UQAM dans l'espace universitaire et au sein de la société québécoise. Le 5 juin, une manifestation se tient sur la grande place du pavillon Judith-Jasmin pour sensibiliser la communauté.



Photo: Éric Toussignant (SEUQAM)

Manifestation du 5 juin 2007

Enfin le 11 juin, une rencontre des représentants de trois syndicats, SEUQAM, SCCUQ et SPUQ, et les non-syndiqués avec la ministre Courchesne du MELs, permet de s'adresser directement à cette dernière. Cette rencontre ne donne malheureusement pas les résultats escomptés. La ministre Courchesne reste vague quant à sa position entourant la possibilité de voir l'UQAM poursuivre son mandat.



Dès le début du trimestre d'automne, durant la semaine du 10 septembre, s'amorce la campagne du Carré bleu. Le SCCUQ, le SEUQAM, le SÉtuE, le SPUQ invitent leurs membres et toute la communauté à porter le carré bleu, symbole de la communauté pour sauver l'UQAM. En nous inspirant du carré rouge, utilisé par les étudiantes et les étudiants lors du trimestre de l'hiver 2005, nous voulions montrer notre fierté d'appartenir à l'UQAM et notre volonté de la soutenir. Le moment culminant de cette semaine fut certainement la manifestation de quelque 1500 syndiquées et syndiqués pour « sauver l'UQAM », le 18 septembre. Une *Déclaration de principe. Sauvons l'UQAM*, est largement distribuée.

Mais la fragilité de cette coalition a fait que certaines activités n'ont pas toujours fait l'objet d'un consensus. Dans l'ensemble, toutefois, l'existence même de cette coalition a permis d'exposer publiquement l'appui de la communauté uqamienne à son université. Ce type de coalition n'est pas facile à mettre en place et nous sommes particulièrement fiers d'avoir contribué à cette réussite.

Les appuis à l'UQAM

Pendant ce temps, le mouvement syndical se porte à la défense de l'UQAM. Les principales organisations syndicales, la CSN, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNÉE), et le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) ainsi que la FTQ et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) adoptent des résolutions de soutien à l'UQAM. Par exemple, le 11 mai, une résolution d'urgence est adoptée au congrès du SCFP-Québec. Le 31 mai, c'est au tour du Conseil fédéral de la FNÉE de faire de même. Dans cet ensemble de prises de position, une note discordante. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi ne reconnaît pas l'existence d'un sous-financement universitaire. Les problèmes de l'UQAM ne seraient qu'une situation localisée marquée par le manque de professionnalisme, de rigueur et de prudence des dirigeants.

Certains se sont levés pour défendre l'UQAM. En particulier, l'intervention publique de M. Claude Pichette, M. Claude Corbo et M^{me} Florence Junca-Adenot, dans *Le Devoir* du 1er juin, a été marquante. Cette intervention rappelle le respect des règles de contrôle budgétaire, de financement et de gouvernance dans la réalisation des phases de construction de l'UQAM entre 1976 et 1996. On cherche ainsi à mettre fin aux allégations de gestion douteuse à l'UQAM.

Les premières demandes de l'UQAM

Lors de l'annonce du plan de redressement de juin 2007, l'UQAM nous demandait 100 000 \$ de contributions pour l'année budgétaire 2007-2008. Pour ce faire, elle proposait une compression des fonds dédiés au perfectionnement des membres. Or, les bourses de perfectionnement accordées à des chargées et chargés de cours sont conventionnées et contribuent à améliorer la qualité de l'enseignement, notre raison d'être à l'UQAM. Nous nous y sommes opposés. Nous tenions à maintenir l'intégralité de nos conditions de travail et d'enseignement sachant que nous subissons déjà les effets négatifs de certains aménagements. En tentant de conjuguer deux aspects de notre intervention, soit la défense de l'UQAM et celle de nos conditions de travail, nous avons opté pour une solution qui vise à maintenir l'intégrité de notre convention de travail, du moins à court terme.

Nous acceptons de prendre à même nos avoires syndicaux la somme nécessaire. Cette position sera appuyée par les membres du Conseil syndical et entérinée officiellement lors de l'assemblée générale du 14 décembre.



Manifestation 18 septembre 2007

Dans la conjoncture actuelle, notre situation comme chargés de cours est affectée substantiellement, non pas par des changements dans notre convention de travail, mais bien par l'application plus stricte de la « moyenne cible » qui entraîne une plus grande « rationalisation » de l'offre de cours. Est-il besoin de rappeler qu'il n'existe aucun plancher d'emploi pour les précaires que nous sommes?

L'« entente administrative sur la démarche devant conduire au retour à l'équilibre budgétaire » entre le MELS et l'UQAM, intervenue en septembre dernier, comprend un échéancier serré devant se conclure par la production d'un budget pour l'UQAM satisfaisant aux yeux du MELS. La section III de l'entente prévoit la formation de tables de négociations spécifiques avec chacun des syndicats. Les prévisions du plan de redressement pour l'année financière 2008-2009, prévoient des objectifs de réduction (augmentation des revenus et mesures d'économie) de l'ordre de 23.6 M\$.

La grève étudiante partielle à l'automne

Certaines étudiantes et étudiants, déjà en alerte à la suite de la hausse des droits de scolarité et des frais afférents, perçoivent dans le plan de redressement une véritable déclaration de guerre.

Or, l'automne dernier, les divisions internes dans le mouvement étudiant empêchent l'organisation d'une grève générale illimitée. Les votes de grève pris dans les associations étudiantes dans les cégeps n'ont pas donné les résultats escomptés. Seuls quelques groupes proches de l'Association pour une solidarité étudiante (ASSÉ) enclenchent un mouvement de grève et ce, presque exclusivement à l'UQAM. La principale organisation étudiante universitaire, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), adopte une position qui reporte toute mobilisation majeure au printemps 2008.

À l'UQAM, des étudiantes et étudiants de cinq associations étudiantes facultaires ont donc fait une grève des cours à l'automne. Ce sont l'Association des étudiants du secteur des sciences (AESS), l'Association facultaire des étudiants et étudiantes en arts (AFEA), l'Association facultaire des étudiants en lettres, langues et communication (AFELLC), l'Association facultaire des étudiants en sciences humaines (AFESH) et l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED). La grève dura d'une à deux semaines. Les étudiants de l'Association des étudiantes et étudiants du secteur de l'éducation (ADEESE) et de l'Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion (AEEESG) n'ont pas participé à ce mouvement.

La reprise des cours ne met pas nécessairement fin à cette mobilisation étudiante. Plusieurs étudiants entendent remettre la grève à l'ordre du jour dès la reprise des cours au trimestre d'hiver. Des assemblées générales ont déjà eu lieu à ce sujet.

Certains événements malheureux se sont déroulés durant ces semaines de grève. Le SCCUQ n'a pas hésité à se prononcer de façon claire et sans équivoque sur le respect intégral des individus et des biens publics. Il n'était pas question pour nous que des actes isolés ou le fait d'éléments extérieurs à l'UQAM viennent entacher l'UQAM. Le droit d'opinion et de manifestation implique aussi l'adhésion à certaines valeurs collectives. Un collectif de fédérations et d'associations étudiantes a d'ailleurs réagi en ce sens dans une opinion publiée par *Le Devoir*, le 19 novembre.

Dès la reprise des activités normales, la Commission des études refuse de valider la session après le retour en classe si des mesures de rattrapage ne sont pas appliquées.

Des heures supplémentaires et des cours sont donc imposés. Cette décision de la Commission des études met fin à la rumeur persistante qu'une session de 12 semaines serait automatiquement validée. Dans l'état où se trouve l'UQAM, sa crédibilité repose sur une gestion efficace des finances ainsi que du contenu académique. On peut percevoir une attitude plus rigide de la part de l'administration, situation qui tranche quelque peu avec les conflits antérieurs.

Le changement à la direction de l'UQAM

À la suite du départ de M. Roch Denis, le Conseil d'administration fixe les modalités de sa succession. Le processus doit se terminer à l'automne 2007 lorsque le gouvernement du Québec nommera par décret la rectrice ou le recteur de l'UQAM.



Photo: Eric Tousignant (SEUQAM)

Manifestation 18 septembre 2007

Le 6 septembre dernier, M^{me} Laberge, vice-rectrice par intérim annonce son intention de ne pas solliciter le mandat de rectrice de l'UQAM. Elle considère ne pas recevoir les appuis nécessaires des organismes extérieurs, notamment de l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ et du MELS. M^{me} Laberge souligne aussi un manque de soutien à l'interne.

Au terme du processus de recherche de candidatures, seul M. Corbo, ancien recteur, offre de nouveau ses services pour occuper à nouveau ce poste. Des rumeurs circulent sur d'autres candidatures mais rien ne se concrétise. Rappelons que M. Corbo a été recteur de l'UQAM de juin 1986 à janvier 1996. Il connaît bien les chargées et chargés de cours, il était recteur au moment de la grève de 1987.



Photo: UQAM

M. Claude CORBO
recteur de l'UQAM

La candidature de M. Corbo pour certains a quelque chose de rassurant. Ses interventions publiques en faveur de l'UQAM ne sont pas passées inaperçues. Le texte qu'il signe conjointement avec M^{me} Florence Joncat-Adenot et M. Claude Pichette mais surtout sa réplique à la ministre de l'Éducation parue dans *Le Devoir* du 12 septembre à propos de la mission de l'UQAM, montre son profond attachement à l'institution. Cette dernière intervention semble avoir eu un effet positif sur l'attitude de la ministre.

Le Comité exécutif du SCCUQ, après la rencontre organisée entre les membres du syndicat et le candidat au rectorat, recommande de voter non à cette candidature. La direction du SCCUQ perçoit, dans le plan d'action de M. Corbo, des menaces à nos conditions de travail. Il nous semble que le processus de discussion, largement employé par l'équipe de la rectrice par intérim, était la meilleure solution pour en arriver à déterminer la marche à suivre. Il ne nous apparaît pas évident que M. Corbo maintienne le cap sur ces échanges même s'il invite la communauté à faire preuve d'imagination dans sa contribution au redressement de l'UQAM. Avec les huit points de son plan d'action, il nous place devant des faits accomplis. Le conseil syndical, du 13 novembre, appuie la position du Comité exécutif.

Cette décision n'implique que le seul vote du Syndicat. Les chargés de cours qui participent à cette consultation, environ 47 personnes, votent en leur âme et conscience. Toutefois, la direction du SCCUQ tient à réaffirmer son entière collaboration à M. Corbo dans l'éventualité de sa nomination.

La consultation auprès de la communauté universitaire est favorable à M. Corbo. Le taux de participation atteint 66,7 % et 75,5 % des participantes et participants appuyaient sa candidature. Pour leur part, les chargés de cours, re-

présentant chacun des départements et chacune des facultés, se prononcent à 44,3 % en faveur de sa candidature. Le taux de participation des chargés de cours dépasse 90 %.

Les perspectives

Les perspectives financières sont encore floues. Par exemple, l'UQAM, comme d'autres universités, est en attente des subventions conditionnelles en raison de déficits budgétaires. Le MELS n'entend pas bouger sur cette question. Ces subventions conditionnelles sont là pour rester. Or les universités, en attente de ces subventions, paient des intérêts sur les emprunts.

Il est aussi possible que le MELS revoit le mode de gestion des universités dans la foulée du Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec. La gestion plus participative de l'UQAM pourrait s'en trouver affectée et la place des chargés de cours dans la gestion réduite à une peau de chagrin.

Dès son entrée en fonction au début de janvier, le nouveau recteur présente des propositions de réorganisation de la direction acceptées par le Conseil d'administration. La direction comprendra six vice-rectorats : Vice-rectorat à la vie académique (poste soumis à la consultation); Vice-rectorat aux services académiques et au développement technologique; Vice-rectorat à la recherche et à la création; Vice-rectorat aux ressources humaines; Vice-rectorat aux affaires administratives et financières; Vice-rectorat aux affaires publiques et au développement et secrétariat général. Il y aura un vice-rectorat de moins et une réorganisation en conséquence.

Cette réorganisation entraîne des changements dans l'équipe de direction puisque Mme Laberge (vice-rectrice à la vie académique et vice-rectrice exécutive), Mme Carole Lamoureux (vice-rectrice aux études et à la vie étudiante) et M. Michel Jebrak (vice-recteur à la recherche et à la création) avaient déjà annoncé leur départ. De façon intérimaire, M. Corbo assume la responsabilité des deux premiers vice-rectorats. La vice-rectrice aux Ressources humaines, Mme Ginette Legault, a aussi décidé de retourner à la vie professorale. M. Pierre-Paul Lavoie, actuellement ombudsman de l'Université, la remplacera sur une base intérimaire.

La création du poste de doyen-cadre qui implique le retrait des doyennes et doyens de l'accreditation du SPUQ risque de créer le plus de remous. Cette proposition est combattue par le SPUQ et suscite des craintes parmi les employées et employés du SEUQAM.

L'année 2008 sera certainement difficile pour la communauté uqamienne. Les inscriptions étudiantes sont actuellement à la baisse, alors que le plan de redressement tablait une hausse des effectifs étudiants. La préparation du budget 2008-2009 comprendra certainement de nouvelles compressions. Des demandes seront adressées à toute la communauté. Nous n'y échapperons pas. Quelles en seront l'ampleur? Nous n'en savons rien actuellement.

Alors que les inscriptions sont en baisse, certains étudiants laissent planer une nouvelle menace de grève pour le trimestre d'hiver.

Les résultats des négociations en cours avec le SEUQAM et surtout celles avec le SPUQ auront vraisemblablement des effets sur nos conditions et surtout sur l'offre de cours. La convention collective du SÉtuE vient à échéance cet été.

Notre convention collective est en vigueur jusqu'en décembre 2008. Nous entrons donc dans une année de renouvellement de convention. Nous suivons de près le déroulement des autres négociations et prendrons acte de leur conclusion.

Quels que soient les choix que nous ferons collectivement, ils ne seront pas faciles. Allons-nous être capables de les assumer collectivement? L'histoire de notre Syndicat montre que nous avons traversé d'autres crises et qu'en s'appuyant sur ce qui fait notre force, c'est-à-dire notre solidarité et notre détermination, nous défendrons l'UQAM ainsi que la place que nous y occupons. Nous allons, seuls ou avec d'autres, continuer de défendre la contribution des chargés de cours à son projet.

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information

Adopté par le Comité exécutif le 4 février 2008

**Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres**

**Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8**

Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)

Téléphone : 514 987-3495

Télécopieur : 514 987-8475

Courriel : sccuq@uqam.ca

Site internet du SCCUQ :

<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>

Responsable à la vice-présidence à

l'information : Bernard Dansereau

Mise en page et infographie : Saadia Chellik

ISSN 1703-2342

ISSN 1703-2350 - Copie électronique

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada